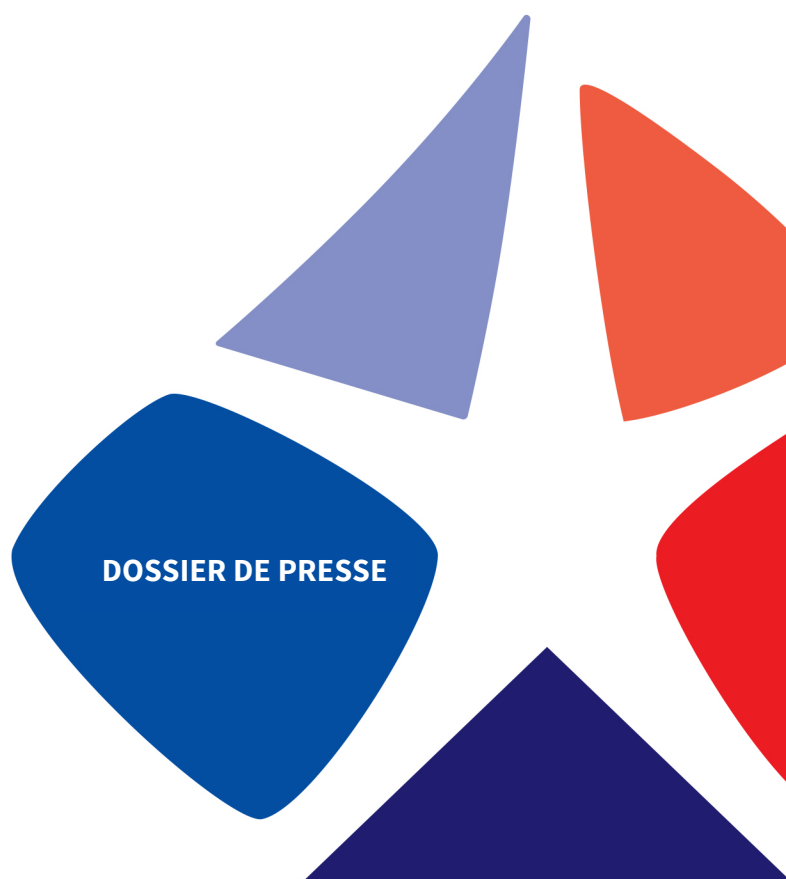


DOSSIER DE PRESSE

Les Régions en première ligne face au coronavirus

Mesures prises au 20/03/2020



Les Régions de France sont en première ligne dans le combat contre le coronavirus. Dans cette crise historique, elles ont pris toutes leurs responsabilités en mobilisant en urgence tous leurs moyens disponibles, au service de nos concitoyens dans l'épreuve.

Depuis le premier jour, les Régions agissent **en parfaite coordination avec le gouvernement et avec les services déconcentrés de l'Etat**. Elles ont ajusté leurs mesures en temps réel à chaque étape de la crise, faisant monter en puissance leurs dispositifs.

Dans le même temps, elles ont dû **réorganiser en urgence leurs services**, pour protéger leurs agents, et assurer la continuité du service public dans le contexte exceptionnel du confinement, en vigueur depuis le 17 mars 2020.

Education, formation, économie, agriculture, transports, environnement, fonds européens...: toutes les politiques des Régions sont frappées de plein fouet par l'épidémie, et ont fait l'objet de mesures sectorielles adoptées en urgence, grâce à des procédures accélérées.

Le coût global de ces mesures est en cours d'estimation.

Vous trouverez dans les pages suivantes **l'état des mesures adoptées par nos 18 Régions dans la crise du coronavirus, classées par secteur** (*mesures prises au 20/03/2020, non exhaustives*).



Développement économique

Le contexte

- Face aux conséquences économiques de cette crise pour les entreprises, les Régions ont pris des mesures, soit seules, soit avec l'Etat, Bpifrance et les consulaires.

Les engagements des Régions

- Participation à hauteur de 250 millions d'euros au [Fonds national de solidarité lancé par l'État](#) en faveur des TPE et indépendants. Elle permettra d'apporter **une première aide d'urgence de 1.500 euros**.
- Mise en place de «Task force» Régions-Etat-Bpifrance (+ consulaires selon les cas) ou « cellules » de suivi économique des entreprises.
- Mise en place de dispositifs visant à répondre aux problèmes de trésorerie immédiate (garantie, prêt rebond, différé de remboursement, etc.) – avec ou sans Bpifrance selon les cas.
- Non-application de pénalités en cas de retard dans le cadre des marchés publics.
- Accélération du paiement des fournisseurs et prestataires de la Région.
- Mise en place de moratoires sur les remboursements de prêts.
- Assouplissement des dispositifs régionaux, jusqu'au 31 octobre 2020: taux nuls, allongements de remboursement et différés de remboursement supplémentaires.
- Mobilisation des groupements de prévention agréés (GPA) pour l'accompagnement des entreprises.
- Mise en place de numéros verts dédiés aux acteurs économiques = aiguillage vers les interlocuteurs en fonction de la nature de la difficulté remontée.

[Lire le communiqué de presse du 19 mars 2020 sur la participation de Régions de France à la task force économique nationale](#)



Agriculture

Le contexte

- Au regard du caractère vital des activités agricoles et au même titre que la santé, il ne peut y avoir d'interruption de leur activité pour assurer l'alimentation des Français et la sécurité alimentaire durant la période de crise.
- Problème de la continuité du paiement des aides européennes (formalités administratives, logistiques, techniques et réglementaires).

Les engagements des Régions

- Assurer la continuité du service public en aménageant les modalités d'intervention des agents.
- Demande de dérogations réglementaires auprès de l'État et des instances européennes.
- En lien avec l'État, identification des impacts de la crise sur les filières pour éviter tout blocage (Exemple: rupture de l'approvisionnement alimentaires, etc..).
- Les Régions demandent d'assurer la continuité des paiements des aides Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).



L'Éducation

Le contexte

- Les lycées sont fermés au public depuis le 16 mars 2020 (ils peuvent éventuellement être ouverts aux enseignants).
- Les environnements numériques de travail (ENT) développés par les Régions sont donc extrêmement sollicités pour permettre le lien entre enseignants et élèves.
- La forte influence sur ces ENT peut parfois conduire à des bugs nécessitant des interventions.

Les engagements des Régions

- Les Régions de France se sont engagées aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dès le 13 mars 2020 pour favoriser la continuité du service public de l'Éducation.
- C'est la clef qui permet aux chefs d'établissement et à leurs équipes d'organiser la diffusion des enseignements à distance, aux professeurs de les concevoir et de les dispenser en accédant aux équipements numériques et en utilisant le réseau informatique des lycées.
- Les Régions s'engagent à assurer, sur autorisation des chefs d'établissement, l'accueil des personnels qui ont besoin d'accéder ponctuellement aux lycées pour les cours en ligne et la continuité administrative. Ceci dans des plages horaires définies localement et en mobilisant, sur la base du volontariat, les personnels techniques nécessaires.

[Lire le communiqué de presse du 20 mars 2020 sur l'accord Etat-Régions](#)



La Formation professionnelle

Le contexte

- La plupart des organismes de formation sont fermés depuis le 16 mars 2020.
- Ceux qui le peuvent organisent des cours à distance, mais c'est encore très minoritaire.

Les engagements des Régions

- [Maintien du financement des frais pédagogiques des organismes de formation.](#)
- Maintien de la rémunération des stagiaires de la formation.



Les Transports et la Mobilité

1. Les transports scolaires

Le contexte

- La suspension des transports scolaires nécessite au cas par cas une revue des marchés dont les clauses ne sont pas homogènes (une partie des contrats est en effet au service rendu).
- Mais il ne devrait pas y avoir de difficulté particulière, les Régions anticipant plus ou moins le paiement des marchés (des clauses existant dans certains cas pour assurer un paiement par la Région, selon des ratios variables, en cas de force majeure).

Les engagements des Régions

- mise en place de circuits de transport au regard des plans de garde d'enfants des personnels hospitaliers.

2. Les transports interurbains

Le contexte

- Les enjeux contractuels sont similaires aux transports scolaires.
- Se pose en complément la question de la sécurité du conducteur.

Les engagements des Régions

Certaines Régions ont anticipé une « gratuité temporaire » pour réduire les risques de contacts rapprochés, et demandé aux transporteurs de faire ouvrir les cars par les portes arrière des véhicules.

3. Les TER

Le contexte

La majorité des conventions passées par les Régions avec SNCF pour la mise en œuvre du service TER disposent d'une clause de force majeure incluant le risque de pandémie.

Les engagements des Régions

Cela implique donc une continuité de paiement des charges au forfait, et l'engagement d'une négociation sur les charges au réel (les péages, les fluides) ainsi que sur l'évolution des clauses de recettes.

4. La mobilité internationale des jeunes

Le contexte/les engagements

- Les Régions doivent gérer les rapatriements des jeunes en formation à l'étranger, et réorganiser des mobilités prévues avant la pandémie et qui avaient déjà engendré des dépenses pour les bénéficiaires.
- Pour les étudiants, le rapatriement des mobilités en cours est géré essentiellement par les établissements.
- Toutefois, les Régions ont pu être contactées par les familles et ont joué un rôle d'information et d'intermédiaire (notamment dans le lien avec les ambassades et consulats), et ont rassuré les familles dans le cadre du rapatriement. Les Régions ont également été très actives dans les mesures de rapatriement des lycéens et apprentis en mobilité, dont elles sont directement responsables.
- Les Régions ont pu décider de ne pas demander le remboursement de tout ou partie des subventions et bourses accordées lorsque la mobilité a été interrompue ou était prévue.



Les Fonds Européens

Le contexte

L'initiative de la Commission européenne « Coronavirus Response Investment Initiative » (CRII) vise à réorienter les fonds encore disponibles des programmes européens 2014-2020 (FEDER, FSE, FEAMP) vers des actions dédiées à la lutte contre les effets du COVID-19.

Ce sont **650 M€** qui pourraient ainsi être mobilisés en France, **312 M€** de préfinancements et **338 M€** de fonds disponibles. L'ensemble des Régions souhaite utiliser ces fonds au plus vite pour pallier les effets de cette crise.

Les Régions travaillent de concert avec l'État pour demander à la Commission européenne de prendre des mesures en ce sens.

Le président **Renaud Muselier** a [écrit le 19 mars à la ministre Jacqueline Gourault](#) pour soutenir les démarches du gouvernement auprès de la Commission.

Les engagements des Régions

Les Régions, en leur qualité d'autorité de gestion, considèrent que cette mobilisation massive et rapide ne pourra être réalisée que sous certaines conditions, notamment:

- allègement des procédures sur les règlements budgétaires et financiers ;
- allègement des pièces justificatives ;
- allègement de la procédure relative à la certification ;
- allègement de la conduite des contrôles et des audits notamment en matière d'aides d'Etat ;
- suppression de l'évaluation ex-ante sur les instruments financiers;
- report du dégageant d'office pour 2020.

Elles ont attiré l'attention de l'Etat sur deux points particuliers:

- le souhait que le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) puisse être massivement réorienté vers des aides directes aux entreprises dans l'optique de les accompagner lors de la phase de reprise qui suivra la crise;
- la possibilité d'autoriser à titre exceptionnel la fongibilité du Fonds social européen (FSE) et du FEDER.



La Santé/les Formations sanitaires et sociales

Le contexte

- Tous les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et Education, Formation, Travail, Savoir (EFTS) sont fermés.
- Une partie des étudiants, selon les Régions, sont réquisitionnés pour soutenir les professionnels de soin (hors 1^{ère} années).

Les engagements des Régions

- Assurer la continuité pédagogique par l'accès aux plateformes pédagogiques.
- Les bourses et autres aides sociales aux étudiants sont intégralement maintenues.
- Mise en place, avec l'État, d'une mutualisation des contenus des plateformes numériques d'enseignement à distance pour les étudiants.
- Ouverture de certains IFSI pour stocker du matériel médical (en cours).
- Ouverture des internats de lycées pour accueillir les professionnels des établissements de soins (en cours).



La Culture

Les enjeux

- Les acteurs de l'évènementiel prennent de plein fouet la crise sanitaire.
- L'arrêt du secteur a débuté depuis maintenant plusieurs semaines.
- Il s'agit d'un secteur souvent fragile en temps normal, caractérisé par de nombreuses petites structures et beaucoup de professionnels intermittents.

Les engagements des Régions

- Les Régions sont toutes mobilisées. Des messages sont adressés aux acteurs culturels et aux têtes de réseau (parfois de la part du Président de Région lui-même).
- Le travail s'effectue avec les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les agences culturelles (quand il y en a) pour le diagnostic et l'évaluation des besoins. L'idée est de s'harmoniser.
- Les engagements : maintien des subventions même si les manifestations n'ont pas lieu.
- Certaines Régions ont d'ores et déjà voté un fonds d'urgence dédié complémentaire au plan de l'État abondé par les Régions à destination des acteurs économiques.



La Transition écologique

Les enjeux

- Quelle continuité de service public de collecte et de traitement des déchets (collecte, tri, incinération et enfouissement) avec la fermeture de déchetteries et de centres de tri ?
- Questions de sécurité liées au possible mode dégradé de la gestion des déchets (site de compost non régulé, risques d'incendie, site Installation classée pour la protection de l'environnement-ICPE non protégé...).
- Les Régions sont interpellées par les territoires en tant qu'autorités planificatrices avec un chapitre dédié aux pandémies dans les Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Les engagements des Régions

- Des Régions mobilisées pour diffuser l'information vers les collectivités en charge du service public des déchets : identification des activités nécessaires pour maintenir la collecte et le traitement des déchets, alerte sécurité par rapport aux plateformes bois et compostages et aux centres de tri.
- Assouplir les conditions d'incinération et d'enfouissement pendant la période de confinement et besoin d'actualisation du plan national de pandémie grippale de 2011; appui des Régions aux collectivités pour aider à réorienter les flux.
- Prendre toutes les mesures de protection du personnel et de continuité du service public (sites prioritaires), en application des consignes nationales.
- Réunion quotidienne avec la Direction générale de la prévention des risques et les opérateurs et têtes de réseaux des collectivités, dont Régions de France.

Toutes les Régions mobilisées

Voici une sélection d'articles sur les mesures prises par les Régions (*panorama non exhaustif, au 20/03/2019*)

Auvergne-Rhône-Alpes: [les mesures prises par la Région](#)

Bourgogne-Franche-Comté : [les mesures prises par la Région](#)

Bretagne: [des mesures exceptionnelles](#)

Centre-Val de Loire: [la Région active ses dispositifs](#)

Corse: [dans l'attente de moyens renforcés pour la santé](#)

Grand Est : [la Région maintient les bourses aux étudiants du secteur sanitaire et social](#)

Guadeloupe: [allocution du Président de la Région](#)

Guyane: [le Président s'entretient avec la Ministre des Outre-mer](#)

Hauts-de-France: [la Région déploie un plan de soutien exceptionnel](#)

Île-de-France: [les mesures prises par la Région](#)

Martinique: [message d'Alfred Marie-Jeanne à la population](#)

Mayotte : [le département s'organise avec les directives nationales](#)

Normandie: [la Région continue à travailler à l'accompagnement des entreprises](#)

Nouvelle-Aquitaine: [la Région prend des mesures d'urgence](#)

Occitanie : [une mobilisation régionale pour l'emploi](#)

Pays de la Loire: [50 millions € pour les entreprises et le monde culturel, sportif et associatif](#)

La Réunion: [un Comité économique exceptionnel de gestion de crise](#)

Sud : [plan de soutien en faveur des entreprises régionales impactées](#)